

Rapport de la Commission gestion-finances chargée d'examiner la gestion et les comptes 2023 de la Commune de Denges

La commission a travaillé les 14, 23 et 27 mai 2024 pour étudier le préavis susmentionné et rédiger ce rapport.

Personnes présentes	14.05.2024	23.05.2024	27.05.2024
Mme Pascale Menu	X	X	X
M. Yan Borboën			X
M. Quentin Bérard (suppléant)		X	X
M. Alan Carleton	X		X
M. Raphaël Conus (suppléant)	X	X	X
Mme Catherine Jaquier	X	X	X
Mme Susan Killias	X	X	X

1 Comptes-rendus des séances

1.1 Séance du 14 mai 2024

La Commission gestion-finances a :

- étudié les mini-PV des séances de la Municipalité du 16 janvier 2023 au 11 décembre 2023
- étudié les comptes communaux 2023
- étudié le rapport de gestion 2023
- étudié les comptes de l'établissement primaire et secondaire de Préverenges

et établi les questions les concernant.

1.2 Séance du 23 mai 2024

La Commission gestion-finances a reçu Monsieur Monnin, Syndic et Municipal des finances qui a répondu aux questions adressées à la Municipalité sur les comptes et le rapport de gestion.

1.3 Séance du 27 mai 2024

Lors de cette séance, la Commission gestion-finances a étudié les pièces comptables et le livre de caisse et étudié le rapport de l'auditeur BDO sur les comptes communaux 2023. De plus, elle a finalisé ce rapport pour le Conseil communal.

2 Remarques en préambule

Les questions sur les mini-PV, le rapport de gestion et les comptes ainsi que les réponses de la Municipalité sont annexés au rapport et ne seront pas lus lors de la séance du Conseil.

3 Rapport de la Commission gestion-finances

3.1 Comptabilité et livre de caisse 2023

Après avoir :

- étudié les pièces comptables et le livre de caisse
- vérifié par sondage statistique l'enregistrement de 25 écritures comptables
- étudié le rapport de l'auditeur sur les comptes communaux 2023 comprenant les comptes de fonctionnement, le tableau de l'évolution des investissements du patrimoine administratif, les comptes du bilan, les engagements hors bilan et l'entente intercommunale arrêté au 31 décembre 2023.

La Commission a constaté ce qui suit :

- La comptabilité est régulièrement tenue avec exactitude
- Tous les documents requis ont été mis à notre disposition

3.2 Comptes communaux 2023

Les comptes de la commune bouclent avec un résultat opérationnel bénéficiaire de CHF 2'405'763 (2022 : 1'039'269) alors que le budget était de CHF 177'100 (soit 13 fois inférieur).

L'écart budget/résultat (CHF 2'228'663) s'explique principalement par la vente de la parcelle 112 PQ les Ochettes (non prévue au budget ainsi que des recettes fiscales plus importantes que prévues (CHF 1'228'313).

La Municipalité a profité de ce résultat une fois de plus exceptionnel afin d'effectuer des amortissements budgétaires et extrabudgétaires (CHF 264'562).

Les attributions aux réserves et amortissements portent le résultat net de l'exercice à un bénéfice de CHF 226'069 (2022 : CHF 51'583). Ce montant viendra renforcer le capital de notre commune.

3.3 Charges et revenus de fonctionnement

Avec CHF 8 mio, les charges ordinaires de fonctionnement ont augmenté de 1,4% comparé à 2022. Les revenus s'élèvent à CHF 10,4 mio, et sont supérieurs de 16% par rapport à 2022.

L'augmentation des revenus s'explique principalement par la vente de la parcelle 112 PQ les Ochettes CHF 1,6 mio.

3.4 Autofinancement, dépenses d'investissement et cash-flow

L'autofinancement est à nouveau clairement positif (CHF 2'405'763). Nous notons que la marge d'autofinancement est à un excellent niveau cette année étant donné que la moyenne de la marge d'autofinancement sur ces 10 dernières années (2013-2023) s'élève à CHF731'795.

Le taux d'autofinancement par rapport aux revenus est de 23%. Il était de 12% en 2022.

3.5 Evolution de la dette

Denges n'a pas d'emprunt en cours au 31.12.2023.

3.6 Rapport de l'organe de révision

Dans son rapport de révision des comptes annuels 2023 du 15 mai 2024, la société BDO a révisé les comptes de la Commune relatifs à l'exercice 2023.

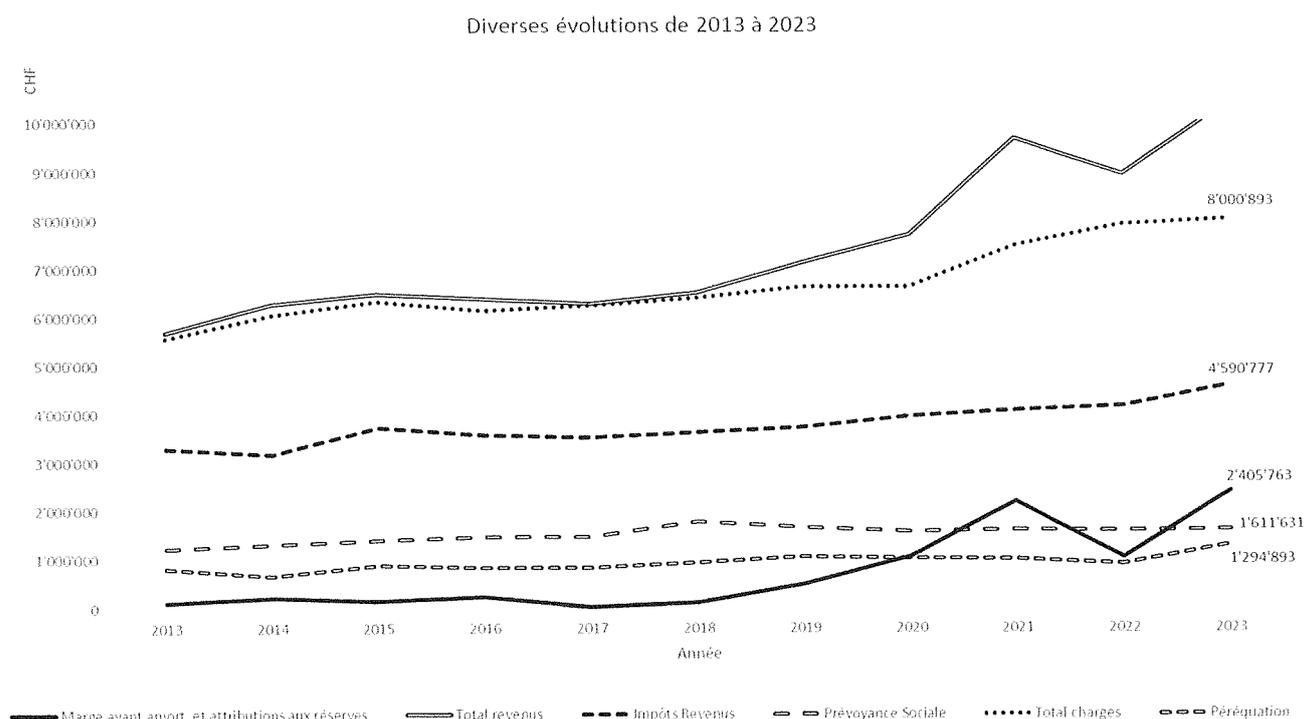
La société BDO déclare que, sur la base d'un examen succinct, ils n'ont pas relevé de faits qui laissent penser que les comptes communaux annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2023, ne sont pas conformes à la loi sur les communes du 28 février 1956 et au règlement cantonal sur la comptabilité des communes du 14 décembre 1979.

3.7 Rétrospectives

La Commission gestion-finances a extrait quelques données des années 2013 à 2023 et les a représentées dans un graphique afin d'illustrer l'évolution des comptes de la commune durant cette période.

Il en ressort que durant cette période :

- Le total des revenus a augmenté de CHF 4.72mio, passant à CHF 10.4mio soit une augmentation des recettes de 83%.
- Le total des charges a augmenté de CHF 2.43mio, passant à CHF 8.0mio soit une augmentation des dépenses de 44%.
- Le total de l'impôt sur revenu et fortune a également augmenté de CHF 1.29mio, passant à CHF 4.59mio soit une augmentation des impôts de 39%.
- La marge avant amortissement (autofinancement) a quant à elle fortement augmenté (2'074%) passant de CHF 0.11mio à CHF 2.4mio.



Il est à noter que la marge avant amortissement est directement liée aux charges imposées à la commune par le canton et autres organismes supra communaux. Ainsi par exemple, entre 2013 et 2023, la prévoyance sociale cantonale a augmenté de CHF 386'776, passant à CHF 1.61mio soit une augmentation de 32%.

La péréquation cantonale passe de CHF 813'673 en 2013 à CHF 1'294'893 en 2023. Il est intéressant de constater que Denges participe positivement à la péréquation cantonale depuis 14 années consécutives.

La Commission gestion-finances rappelle que la Municipalité subit ces dépenses et n'a malheureusement pas moyen de les maîtriser. La Commission gestion-finances a évalué les charges imposées à la commune par le canton et autres organismes supra communaux à environ 71%

(2022 : 65%) de la totalité des charges de la commune. Notre marge de manœuvre se situe uniquement dans les comptes de fonctionnements « Administration Générale », « Domaines & Bâtiments » et « Travaux ».

3.8 Perspectives et autres éléments

La Commission gestion-finances souligne qu'une nouvelle fois 2023 est une excellente année. Le montant de la réserve pour investissements futurs reste inchangé à 1'251'250. La commune a créé une nouvelle catégorie de réserve pouvant être utilisée, par exemple, pour l'acquisition de patrimoine immobilier CHF 1'660'131. Il ne s'agit pas d'une réserve dédiée uniquement à ce type de dépense.

De plus, nous notons également que la commune n'a toujours pas de dettes et que les disponibilités (Caisse et comptes bancaires) atteignent les CHF 5,12mio contre 3.9mio en 2022.

Cet excellent résultat 2023 permet de voir les investissements futurs de façon sereine, mais le Conseil communal devra continuer à garder les dépenses de la commune sous contrôle.

4 Remerciements

La Commission tient à remercier la Municipalité, et spécialement Monsieur Monnin, Syndic et Municipal des finances de sa pleine collaboration pour les réponses rapides et complètes données aux questions des commissaires.

Nous avons particulièrement apprécié la qualité du rapport de gestion. Les informations sont complètes et claires. Nous félicitons la Municipalité pour l'investissement continu qu'elle porte à ce rapport.

5 Conclusions

La Commission gestion-finances unanime propose au Conseil communal de Denges :

- d'accepter le rapport de gestion et les comptes de l'année 2023 tels que présentés par la Municipalité ; et
- de donner décharge à la Municipalité et à la Commission gestion-finances pour leurs mandats.

Denges, le 27 mai 2023

Pour la commission :

Pascale Menu

2024-05-30 08:46
Pascale Menu

Présidente

Annexe :

- Questions et réponses concernant le rapport de gestion et les comptes